



Ecole Primaire Yann Arthus-Bertrand
Place du Général De Gaulle
84 290 CAIRANNE
Tel. 04 90 30 81 54
Mail : ce.08406831@ac-aix-marseille.fr

Procès-verbal du Conseil d'École n°1 du 05/11/2019

Etaient présents :

Mme KYNAST, directrice, enseignante de CE2-CM1, présidente du Conseil d'école.
Mme GUTTIN-TURC, enseignante de PS-MS
Mme LANVIN, enseignante de GS
Mme RAYMOND-BELLION, enseignante de CP-CE1
Mme ROUX, enseignante de CE1-CE2 à mi-temps sur l'école
Mme DENEAU, enseignante de CE1-CE2 à mi-temps sur l'école
Mme BARTHALOIS, enseignante de CM1-CM2
Mme LABANI, décharge administrative de direction

M. ROSSIN, Maire de Cairanne

Mme DE MINK, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires

Mme ROUSSEL, représentante des parents d'élèves
Mme BRULE, représentante des parents d'élèves
Mme CHADIR, représentante des parents d'élèves
Mme LA PALOMBARA, représentante des parents d'élèves
Mme ORSATELLI, représentante des parents d'élèves
Mme BOUDESS, représentante des parents d'élèves

Etaient absents, excusés :

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale
M. BOUYER, Délégué Départemental de l'Education Nationale
M. DALMAU, enseignant TR rattaché à l'école

Ordre du jour :

1. Bilan des effectifs de rentrée
2. Bilan des élections des représentants de parents d'élèves
3. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école
4. Présentation du projet d'école et des projets de classe
5. Organisation des APC dans l'école
6. Bilan des exercices de sécurité
7. Travaux prévus ou à prévoir
8. Questions diverses des parents d'élèves élus

Administratif

Accueil et présentation des nouveaux membres

La directrice félicite et souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus et un tour de table est fait. L'école accueille cette année 3 nouvelles enseignantes : Mmes ROUX et DENEAU, enseignantes de CE1-CE2 et Mme LABANI, décharge administrative de direction.

Bilan des effectifs de rentrée

Les effectifs de l'année 2019-2020 étaient de 125 élèves à la rentrée. 3 élèves ont déménagé en octobre et 1 élève est arrivée. À ce jour il y a donc 123 élèves.

Les effectifs se répartissent de la manière suivante :

PS-MS : 23 élèves (12 PS et 11 MS)

GS : 19 élèves

CP-CE1 : 21 élèves (13 CP et 8 CE1)

CE1-CE2 : 19 élèves (12 CE1 et 7 CE2)

CE2-CM1 : 19 élèves (8 CE2 et 11 CM1)

CM1-CM2 : 22 élèves (6 CM1 et 16 CM2)

Bilan des élections de parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre. Il y avait deux listes cette année, menées par Mmes Brûlé et Roussel.

Sur 182 électeurs inscrits (197 en 2018), 158 ont voté (151 en 2018) : 4 votes ont été comptabilisés blancs ou nuls et 154 suffrages ont été exprimés (132 en 2018). Il y a eu 81 voix pour la liste présentée par Mme Roussel et 73 voix pour la liste présentée par Mme Brûlé.

Le taux de participation est de 86,8 % (71,6 % en 2018). L'ensemble des 6 sièges de parents d'élèves au Conseil d'École est donc pourvu (3 sièges pour chaque liste).

Présentation et vote du règlement intérieur de l'école.

Les parents élus demandent s'il ne serait pas possible de d'ajouter une grille des sanctions au paragraphe 7 (Discipline). La directrice explique que les sanctions appliquées sur les temps de récréation sont très variables, dans la mesure où elles concernent des enfants de la petite section au CM2 et où elles sont adaptées à la nature de l'infraction. La plupart du temps, il s'agit simplement d'isoler momentanément un enfant. C'est pourquoi il n'est pas possible d'en faire figurer une liste au règlement intérieur. Les petites querelles quotidiennes de la cour de récréation sont réglées immédiatement. Les parents sont avertis en cas de comportement vraiment inapproprié et violent de leur enfant.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

La directrice rappelle qu'en cas de retard des parents à la sortie de l'école et ainsi que cela est précisé dans le règlement, l'enfant devra être admis à la garderie bien qu'il n'y soit pas inscrit. Les enseignants d'élémentaire ne sont pas tenus de remettre l'enfant à un adulte ni d'attendre que quelqu'un vienne le chercher.

De même, pour des raisons évidentes de sécurité et de correction, il est demandé aux familles d'arriver 10 minutes avant le début des cours.

Pour le bien-être des enfants et le bon fonctionnement des services périscolaires, la directrice demande aux parents d'être attentifs au respect des horaires d'entrée et de sortie.

Monsieur le maire rappelle que les services périscolaires ne sont pas obligatoires et que c'est un service supplémentaire que la commune propose aux familles. Il déplore que, malgré une mise en place très progressive et accompagnée des nouvelles modalités d'inscription, certaines familles continuent à entraver le bon fonctionnement de ces services en omettant d'inscrire leurs enfants dans les temps. Il précise qu'en cas de récidive, des pénalités financières seront appliquées et que la famille s'expose à une exclusion temporaire de l'enfant des services périscolaires.

Pédagogie

Le projet d'école

Les projets d'école dans leur forme initiale n'étant pour l'instant pas reconduits, l'équipe enseignante a décidé de fédérer les enseignements autour d'un thème interdisciplinaire commun cette année : villes et villages. Ce thème fait l'objet de divers projets dans des domaines d'apprentissages variés et dans toutes les classes. Il sera également le fil conducteur du spectacle de fin d'année qui aura lieu le vendredi 12 juin 2020 en fin de journée.

Les projets des classes

Pour toutes les classes :

Les enfants des classes élémentaires ont assisté le jeudi 17 octobre à une représentation d'une **pièce de théâtre** proposée par le Centre Dramatique des Villages. Le spectacle a été suivi d'un moment d'échange avec les comédiens. Cette activité, en partie financée par la coopérative scolaire, vient accompagner le travail des classes engagées sur un projet théâtre cette année. Les élèves de maternelle assisteront à un spectacle de Noël le 5 décembre, proposé par la même compagnie et offert cette fois par la municipalité.

Le **projet musique** mené en partenariat avec l'intervenant de la Copavo, Christian Moulin, concerne les classes du CP au CM2. Cette année, les cycles 2 et 3 travaillent sur des projets différents.

Les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 sont impliqués dans un projet de conte musical de grande envergure réunissant plusieurs classes de cycle 3 du secteur, ainsi que l'école de musique de Vaison et les classes CHAM du collège de Vaison. Ce travail donnera lieu à une représentation au théâtre antique de Vaison le vendredi 26 juin.

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 travaillent autour du thème « Villes et villages » (travail vocal et instrumental) et préparent le spectacle de fin d'année qui sera présenté aux parents avec la participation des 4 autres classes (chants et danses).

Le **cross inter-écoles** Cairanne-Rasteau-Saint Roman, qui avait dû être reporté à cause des intempéries, est finalement annulé en raison d'une météo incertaine et d'un terrain détrempe. Nous remercions les nombreux parents qui avaient proposé leur aide et espérons avoir plus de chance l'année prochaine.

Le **marché de Noël** aura lieu le vendredi 13 décembre dans la cour de M.Alezard en face de l'école. Cet emplacement devrait permettre de toucher un public plus large, M.Alezard proposant également au public des animations autour de Noël (illuminations et village provençal). Il y aura une vente d'objets confectionnés par les enfants, de bouteilles de vin de la cuvée de l'école, de sacs isothermes personnalisés par les enfants... L'APE vendra également des objets au profit de l'école (huile d'olive, gourmandises et vin chaud...).

La municipalité convie tous les enfants de l'école, ainsi que les enseignants, AVS, représentants des parents d'élèves et le personnel municipal au traditionnel **repas de Noël**. Celui-ci aura lieu le mardi 17 décembre dans la salle polyvalente.

Les enfants participent également à **divers événements de la vie du village** : prise de commandement du nouveau commandant de gendarmerie du secteur, commémoration du 11 novembre, chants pour la galette des rois des Anciens le vendredi 17 janvier.

Toutes les classes fréquentent régulièrement la **bibliothèque municipale**.

Classes de maternelle (Mmes Guttin-Turc et Lanvin):

Participation au festival des soupes en novembre

Sorties de proximité dans le village

Journée à la grotte Chauvet avec visite de la grotte et ateliers pédagogiques

Découverte du poney au centre équestre de Cairanne en période 5

Classe de CP-CE1 (Mme Raymond-Bellion) :

Cycle théâtre à partir de fin novembre avec spectacle prévu en mars/avril

Projet d'écriture à partir de scènes prises en photo dans le village provençal de M.Alezard.

Classe de CE1-CE2 (Mmes Roux et Deneau) :

Cycle roller jusqu'en décembre puis jeux de lutte jusqu'en mars avec l'intervenant EPS de la COPAVO.

Projet d'écriture à partir de scènes prises en photo dans le village provençal de M.Alezard.

Sortie à la grotte Chauvet au printemps avec visite de la grotte et ateliers pédagogiques.

Randonnée roller sur la coulée verte entre Jonquières et Loriol fin juin.

Classe de CE2-CM1 (Mme Kynast) :

Cycle roller depuis la rentrée, puis vélo et enfin escrime jusqu'en mars avec l'intervenant de la COPAVO.

Dans le cadre du projet « Villes et villages », voyage à Paris du 10 au 13 mars pour découvrir les monuments et lieux emblématiques de la capitale qui sont reliés aux programmes d'Histoire et d'Education Civique. Parmi les visites prévues : l'Arc de Triomphe et les Champs Elysées, l'Ile

de la Cité, une partie du Louvre, le Château de Versailles, la Tour Eiffel, une croisière commentée sur la Seine, le Sénat...

Un appel aux dons donnant droit à crédit d'impôts va être réalisé auprès des entreprises cairannaises par l'intermédiaire du site « La trousse à projets », agréé par l'Éducation Nationale. Ceci afin de faire baisser la participation financière demandée aux familles et aux accompagnateurs.

Un cycle sécurité routière est prévu pour les 2 classes de cycle 3, en partenariat avec la MAIF (période 4).

Participation au challenge d'anglais cycle 3 organisé par la circonscription de Bollène en mai/juin.

Randonnée thématique autour de l'œuvre de Pagnol avec les CM1-CM2 en période 5, en appui du travail fait sur cet auteur en littérature.

Sorties vélo (pour les CM1) si nous avons assez de parents agréés au printemps, après les cycles vélo et sécurité routière.

Randonnée roller sur la coulée verte entre Jonquières et Loriol fin juin.

Classe de CM1-CM2 (Mme Barthalois):

Cycle roller depuis la rentrée, puis vélo et enfin escrime jusqu'en mars avec l'intervenant de la COPAVO.

Un cycle sécurité routière est prévu pour les 2 classes de cycle 3, en partenariat avec la MAIF (période 4)

Participation au challenge d'anglais cycle 3 organisé par la circonscription de Bollène en mai/juin.

Randonnée thématique autour de l'œuvre de Pagnol avec les CM1-CM2 en période 5, en appui du travail fait sur cet auteur en littérature.

Projet d'écriture sur l'année : rédaction d'articles pour le Cairanne infos et abonnement de la classe au journal « Mon Quotidien »

Sorties vélo si nous avons assez de parents agréés au printemps, après les cycles vélo et sécurité routière.

Le projet théâtre n'a pas été validé par l'inspection car les classes de cycle 3 bénéficient déjà d'un nombre important d'heures d'activités culturelles avec intervenant.

Cette année, la municipalité participera au financement des transports pour les sorties à hauteur de 1000€. Elle financera également le TGV pour le voyage à Paris à hauteur de 1117€. La réalisation de ce voyage ne serait pas possible sans cela.

La directrice rappelle que les enseignants sont les premiers initiateurs des projets car ils s'inscrivent dans la vie de la classe et ont avant tout des visées pédagogiques. Cela représente une charge de travail supplémentaire que l'on consacre à la classe (réunions de préparation, dossiers administratifs à remplir...). S'il est entendu que les projets d'envergure ne peuvent avoir lieu sans l'aide logistique ou financière de la municipalité et de l'APE, chaque enseignant est libre de décider des projets dans lesquels il s'investit (ou pas !!) avec sa classe.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Ces activités sont organisées en dehors du temps scolaire et concernent principalement la lecture.

Ces séances sont facultatives et soumises à l'autorisation des parents des élèves concernés. Les modalités des APC dans l'école diffèrent selon les enseignants. Un enfant n'est pas forcément pris en charge par son enseignant habituel. Les familles concernées reçoivent une proposition du Conseil des Maîtres précisant les jours et horaires proposés.

Les enfants présentant des difficultés d'apprentissages persistantes sont pris en charge par l'enseignante spécialisée, Mme Boyer, qui travaille plusieurs heures par semaine à l'école. Elle intervient pendant le temps scolaire auprès d'enfants qui lui ont été signalés par les enseignants (priorité aux élèves de cycle 2). Les parents des enfants concernés sont informés de ce qui est fait avec leur enfant et peuvent demander à rencontrer l'enseignante spécialisée.

La psychologue scolaire du secteur, Mme Tarrago, peut également intervenir sur le temps scolaire sur demande des enseignants. Les parents peuvent la contacter pour prendre rendez-vous avec elle en cas de besoin. Ses coordonnées figurent sur le panneau d'affichage de l'école.

Des stages de remise à niveau ont lieu dans le secteur pendant les vacances de printemps, puis en juillet/août. Ils s'adressent aux élèves de CM2 qui présentent des difficultés dans les apprentissages, sur proposition de leur enseignant.

Livrets numériques

Les 4 classes élémentaires utiliseront à nouveau cette année l'application Educartable pour rendre compte des évaluations des élèves. Chaque famille pourra accéder aux résultats de l'enfant à l'aide d'un lien et d'un code. Il y aura 2 bulletins cette année (fin janvier et fin juin). Bien entendu, les familles qui en font la demande se verront remettre un livret en format papier.

Nous avons également pu acquérir des licences pour un ENT (Espace Numérique de Travail) à partir d'Educartable, sur lequel les parents peuvent communiquer avec les enseignantes, retrouver les devoirs, parfois des documents à destination des élèves. Ce service est un complément des versions papier du cahier de liaison et du cahier de textes, qui continuent à être utilisés.

Fonctionnement de l'école

Bilan des exercices de sécurité

Le 1^{er} exercice d'évacuation incendie a été réalisé avec succès le lundi 9 septembre. Le bloc d'alarme incendie a été changé en octobre.

Les PPMS attentat-intrusion et risques majeurs ont été mis à jour à la rentrée.

Il n'est pas évident de trouver des aménagements qui répondent à toutes les différentes normes auxquelles sont soumises les écoles, d'autant plus quand il s'agit d'un bâtiment ancien. Nous ne disposons toujours pas d'un moyen de communication interne efficace pour l'alerte attentat-intrusion.

Un exercice attentat-intrusion a eu lieu le lundi 7 octobre. Le but de l'exercice était de se confiner et d'être invisible et inaudible. Ce type d'exercice reste très théorique puisque bon nombre de portes dans l'école ne peuvent être verrouillées de l'intérieur et que l'on veut éviter de créer des situations anxiogènes pour les enfants. Il s'agit surtout d'acquérir quelques réflexes et de réfléchir en amont à la meilleure manière de se mettre en sécurité.

Travaux et Sécurité, investissements

Divers travaux ont été réalisés pendant l'été et les petits travaux d'entretien sont réalisés régulièrement par les employés municipaux.

Le nouveau **grand jeu** de la cour a été installé début octobre et il rencontre un franc succès !

La **classe de Mme Raymond-Bellion** a été agrandie afin d'accueillir le double-niveau.

Un **garage à vélos** a été créé dans un recoin inutilisé de la cour afin de désencombrer le local de sport.

Un nouveau **vidéoprojecteur** a été acheté pour la classe de Mme Barthalois, le TBI étant en fin de vie.

Un nouvel **ordinateur portable** a été acheté pour la direction, en remplacement du vieux PC qui a grillé lors d'une coupure de courant.

Lors du dernier conseil d'école la municipalité avait validé l'achat de **nouveau mobilier pour les maternelles**. Qu'en est-il ? Monsieur le maire donne un accord de principe ; le devis devra être représenté après les élections. Cet achat sera inscrit au budget investissements.

Le **city stade** près de l'école sera bientôt opérationnel. Il pourra être utilisé par les classes sur le temps scolaire. Le stade de l'école ne sera plus ouvert au public sur les temps extra-scolaires. Seul le city stade, sous surveillance vidéo, sera accessible au public.

Les enfants bénéficient aux cycles 2 et 3 de **nouveaux manuels** dans presque toutes les matières.

Les maternelles ont bénéficié de l'achat de **jeux éducatifs** pour un montant de 1000€.

Si cette enveloppe de 3000€ est reconduite en 2020, les enseignants souhaitent que l'école puisse continuer à acquérir des collections de littérature de jeunesse (entre 5 et 10 œuvres par an à étudier dans les programmes) ainsi que des manuels de Français pour les CE1 et CE2, qui travaillent encore avec ceux de 2008.

Monsieur le Maire donne un accord de principe et demande aux enseignants de préparer un devis pour le mois de mars.

Les 80 tablettes achetées par la municipalité sont en fonction dans les 4 classes élémentaires et apportent une valeur ajoutée à l'enseignement quotidien. De nouvelles applications spécialement développées pour les écoles ont été installées.

Questions diverses des parents élus

1. Il revient fréquemment des questions sur l'accès et l'entretien des toilettes, Pouvez-vous nous préciser, pendant les temps de récréations, quelles sont les règles d'accès ? Combien y a-t-il de toilettes opérationnelles ? À quelle fréquence sont-elles nettoyées ?

Réponse de la municipalité :

Les toilettes sont nettoyées par le personnel de ménage le matin et le soir. Dans la journée, Nolwenn vérifie au moins une fois l'état des toilettes et refait un nettoyage si nécessaire.

Réponse de la directrice :

Sur les temps de récréation, les 80 élèves d'élémentaire ont accès librement aux toilettes. Les maternelles ayant des toilettes à part, les élèves d'élémentaire disposent de 2 WC pour les garçons et 2 WC pour les filles. Certes, cela occasionne quelques temps d'attente en fin de récréation, mais la configuration des locaux ne permet pas d'ajouter des toilettes au rez-de-chaussée.

Pour des questions de sécurité, il est interdit (sauf urgence ou dérangement gastrique) d'aller aux toilettes durant les heures de classe. Un adulte est posté en permanence devant les toilettes pendant les récréations, afin d'éviter qu'il y ait des attroupements et de s'assurer que les enfants n'y stationnent pas plus longtemps que nécessaire.

2. Par rapport aux différents projets des classes, nous avons des questions concernant le choix des parents accompagnateurs ? Il nous est remonté que des parents de bonne volonté ont été refusés pour accompagner des sorties au profit de parents qui sont eux toujours choisis. Quels sont les critères de choix des parents accompagnateurs quand il s'en présente plus que nécessaire au bon déroulement de l'activité ?

Réponse de la Directrice :

Cette question est quelque peu étonnante, dans la mesure où il n'y a pas encore eu de sortie scolaire cette année.

Il faut d'abord rappeler que les sorties scolaires sont des projets pédagogiques à destination des élèves et non des sorties d'agrément pour les familles.

Pour les sorties à la journée ou la demi-journée, les parents se proposant spontanément sont généralement recrutés au fur et à mesure qu'ils se manifestent. Lorsque le quota d'adultes nécessaires à l'encadrement est atteint, il n'y a pas lieu de recruter davantage de parents.

Dans certains cas il est plus bénéfique pour l'enfant de vivre sa sortie scolaire sans la présence de son parent.

Pour les voyages scolaires, l'enseignant sollicite les personnes qui lui paraissent aptes à encadrer un groupe et à l'assister efficacement ; ces personnes ne sont pas forcément des parents d'élèves.

Certains parents sont souvent sollicités car ils peuvent se rendre disponibles facilement et sont fiables et efficaces. La directrice rappelle également que les enseignants peinent parfois à recruter des parents pour les activités dites « moins attractives » comme les ateliers cuisine ou les sorties poney.

Les parents pouvant se rendre disponibles et souhaitant accompagner les sorties scolaires sont invités à se signaler auprès de l'enseignant lors de la réunion de rentrée ou par l'intermédiaire du cahier de liaison.

3. Concernant le règlement intérieur, il nous a été demandé quelles sont les sanctions applicables en cas de comportements inappropriés répétés et quelles sont les sanctions appliquées ? En effet, certains parents se plaignent de comportements violents répétés sur leurs enfants durant les temps de récréation sans que les sanctions encourues ne soient dissuasives pour les enfants « perturbateurs ».

Réponse de la Directrice :

Le règlement intérieur ne prévoit pas de sanctions-types en dehors des temps de classe, car les sanctions varient en fonction de la gravité de l'infraction et de l'âge de l'enfant. Sur les temps de récréation, la plupart du temps, l'enfant est isolé du groupe et doit s'asseoir un moment. Selon son âge il peut avoir une punition écrite.

Les violences physiques sont très rares et les violences verbales résultent souvent d'échanges et il n'y a donc pas de profil coupable-victime. Certains parents ne réalisent pas que le comportement de leur enfant au sein d'un groupe peut être très différent de ce qu'ils voient à la maison. De même que certains enfants se plaignent volontiers des autres mais se gardent bien de resituer le contexte d'un conflit et le rôle qu'eux-mêmes y ont joué.

D'une manière générale, il faut encourager l'enfant à venir tout de suite voir l'adulte lorsqu'il se sent dépassé par l'ampleur d'un conflit. Il faut savoir que les écoles ne peuvent pas exclure un enfant pour mauvais comportement, sauf cas extrême de mise en danger des autres ou d'agression envers un personnel de l'école.

4. Il nous est demandé d'une part, si des actions de prévention pourraient être mises en place, d'autre part, si le rôle de médiateur qu'ont les enfants à tour de rôle peut être mieux expliqué ?

Réponse de la Directrice :

La prévention des violences est quotidienne et le travail sur le vivre ensemble est une des missions de l'école, que l'on travaille de la PS au CM2.

Concernant le rôle des médiateurs de cour, il serait effectivement judicieux que des CM2 passent en début d'année dans les classes de cycle 2 afin d'expliquer leur rôle. Ce sera fait.

5. Nous sommes interrogés sur les occupations des enfants de maternelle durant les récréations, pendant les 20 premières minutes, ont-ils des jouets/jeux à leur disposition ?

Réponse de la Directrice :

Les récréations se passent très bien et les enfants s'y amusent en sécurité, surtout depuis que les maternelles et les primaires disposent d'espaces séparés. Les enfants de maternelle n'ont pas besoin d'être sur-sollicités sur les temps de récréation. Il y a des marquages au sol et un petit jeu, l'espace ne permet pas de sortir des vélos, ballons ou cerceaux dans des conditions optimales de sécurité. Lorsque les primaires entrent en classe, les maternelles profitent du grand jeu.

Motion

La motion ci-jointe a été lue et approuvée par le Conseil d'école.

La séance est levée à 19h15.

La Directrice,
Mme KYNAST

La secrétaire de séance,
Mme LABANI